



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

Signature Contrat Local de Santé 2022-2024 Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté



- mercredi 24 mai 2023 à 14h -



Préambule

Cette année 2023 marque une étape importante dans l'implication de notre territoire en faveur de la santé de ses habitants, symbolisée par la signature du Contrat Local de Santé ce mercredi 24 mai.

D'une part, le projet de territoire, porté en 2019 par la Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et les 47 communes membres, a confirmé l'importance de l'organisation d'une plus grande solidarité humaine et territoriale et d'un accès équitable aux services.

D'autre part, les différents constats observés depuis plusieurs années, renforcés par la crise sanitaire, ont amené la Communauté de communes à investir les enjeux en matière de santé de manière plus affirmée afin de tenter de répondre aux problématiques de prise en charge et d'accès aux soins et aux droits (création et gestion des centres de vaccination en 2020 et 2021, mise en place en 2021 du dispositif de promotion et de prévention de la santé « En route vers la santé » à destination des jeunes âgés de 11 à 30 ans...)

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté s'est ainsi engagée dans l'élaboration du Contrat Local de Santé, en collaboration avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et de nombreux partenaires professionnels - liens indéfectibles qui contribuent à la force de notre territoire.

Cette politique s'est récemment concrétisée par :

- la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Pont-en-Royans en 2022 (après la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Saint-Marcellin en 2017)
- le soutien au projet d'extension du Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère,
- l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation d'un Contrat Local de Santé et la gestion directe de la Maison Intercommunale des Familles.

Cette nouvelle année marque une étape importante pour Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et le développement de sa politique de santé avec l'élaboration de ce premier Contrat Local de Santé.

Cet outil s'inscrit dans le Projet Régional de Santé, porté par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, et vise principalement la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en s'appuyant sur un partenariat local soudé, intersectoriel et pluridisciplinaire.

D'une politique de santé nationale et régionale à une politique de santé locale

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS), une collectivité territoriale ou un EPCI pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

La stratégie nationale de santé : cadre du « PRS »

La stratégie nationale de santé fixe les priorités du gouvernement en matière de santé pour une durée de 5 ans (2018/2022). Elle constitue le fil conducteur de toutes les mesures et de tous les plans et programmes à venir. Son objectif est de donner de la cohérence à l'action collective de tous les ministères dans le domaine de la santé.

Dans les territoires, sa mise en œuvre concrète se traduit à travers les projets régionaux de santé (PRS) définis par les Agences régionales de Santé.

Issu de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009, le Contrat Local de Santé est un outil qui permet à l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes de contractualiser avec les collectivités territoriales et leurs groupements pour la mise en place de programmes d'actions spécifiques sur leur territoire et portant sur :

- La promotion de la santé,
- La prévention,
- Les politiques de soins,
- L'accompagnement médico-social (article L.1434-17 du Code de la santé publique).

La loi de « modernisation de notre système de santé » du 26 janvier 2016 dans son article 158 a conforté le contrat local de santé comme mode de contractualisation entre l'ARS et les collectivités locales pour décliner le Projet Régional de Santé sur un territoire donné.

Le contexte national dès 2022

La loi « 3DS » relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification

Adoptée en février 2022, la loi « 3DS » :

- Vise à renforcer la place et les responsabilités des élus locaux dans le pilotage des politiques publiques de santé,
- Prévoit l'obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les contrats locaux de santé (article 122).

Le discours du Président de la République de janvier 2023

« La santé n'est pas simplement une politique publique parmi d'autres. Elle est celle qui permet toutes les autres » (discours du président lors des vœux aux soignants du 06/01/23)

Les objectifs de travail définis par le chef de l'État en ce début d'année 2023 doivent constituer une « action collective » pour :

- Plus de temps médical,
- Plus de décroisement,
- Plus de coopération,
- Plus de prévention,
- Favoriser l'attractivité des territoires et la qualité d'accueil du personnel soignant.

Les perspectives

La crise sanitaire a réaffirmé la place centrale des collectivités sur le volet de la santé en assurant la coopération entre les partenaires locaux. La contractualisation d'un Contrat Local de Santé marque ainsi un engagement fort des collectivités dans la politique de santé nationale, au service de leur territoire.

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et sa politique de santé locale

Les déclinaisons opérationnelles

Concrètement, l'implication de l'intercommunalité pour la santé s'est traduite, en lien avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, par :

- La création de deux Maisons de Santé Pluridisciplinaires, à Saint-Marcellin en 2017 et à Pont-en-Royans en 2022,
- Son soutien aux projets de rénovation du Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère,
- Ses projets de prévention et de promotion de la santé portés par la Maison Intercommunale des Familles,
- Son rôle de coordination dans la gestion la crise sanitaire, le co-portage du centre de vaccination, et son pilotage ensuite.

La santé : une compétence intercommunale supplémentaire

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a fixé statutairement son engagement en matière de santé par l'identification de la compétence "Élaboration, mise en œuvre et animation d'un Contrat Local de Santé", au titre de ses compétences supplémentaires, par arrêté préfectoral n°38 2021 08 05 00004 en date du 5 août 2021.

Cet engagement politique a aussi été acté par :

- Une délibération du 10 décembre 2020 n°DCC202012130 validant l'actualisation des statuts de l'intercommunalité.
- Une délibération en date du 14 février 2020 n° DCC20200229, validant l'engagement vers un Contrat Local de Santé et
- Une délibération, en date du 16 décembre 2021 n°DCC202112100, validant l'engagement vers un Conseil Local en Santé Mentale.

a) Le pilotage

Le pilotage par l'intercommunalité vise à :

- Garantir l'articulation entre le projet régional de santé et les démarches locales,
- Contribuer à rapprocher les secteurs du soin, de la prévention, de l'accompagnement médico-social et de la veille sanitaire,
- Mutualiser les moyens pour répondre à un besoin local de santé ;
- Consolider par contrat les partenariats locaux et inscrire la démarche dans la durée.

b) L'articulation avec les dispositifs existants

Dans son approche globale et intersectorielle, le Contrat Local de Santé vient en complémentarité :

➤ Des projets de santé portés par :

- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS),
- l'Équipe de Soins Primaires,
- Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) du territoire,
- Le Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère,
- Le Centre Hospitalier Alpes Isère.

- **Des politiques publiques** ayant un impact sur la santé :
 - L'État (la Préfecture de l'Isère)
 - Le Département
 - L'Éducation Nationale
 - La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - La Mutualité Sociale Agricole
 - Le Centre Hospitalier Alpes Isère
 - Le Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère

- **Des politiques portées à l'échelle intercommunale :**
 - Le parcours éducatif
 - La politique de cohésion sociale
 - La politique culturelle
 - Le Programme Alimentaire Inter Territorial PAiT
 - Le Plan Local de l'Habitat, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
 - Le Plan Climat-Air-Energie Territorial

c) Les forces, opportunités et enjeux dans le Contrat Local de Santé :

Les forces de notre territoire

- ✓ Une richesse environnementale et culturelle,
- ✓ Un partenariat local et un portage politique fort,
- ✓ Un engagement collectif important sur les questions de santé,
- ✓ De nombreuses initiatives déjà en cours.

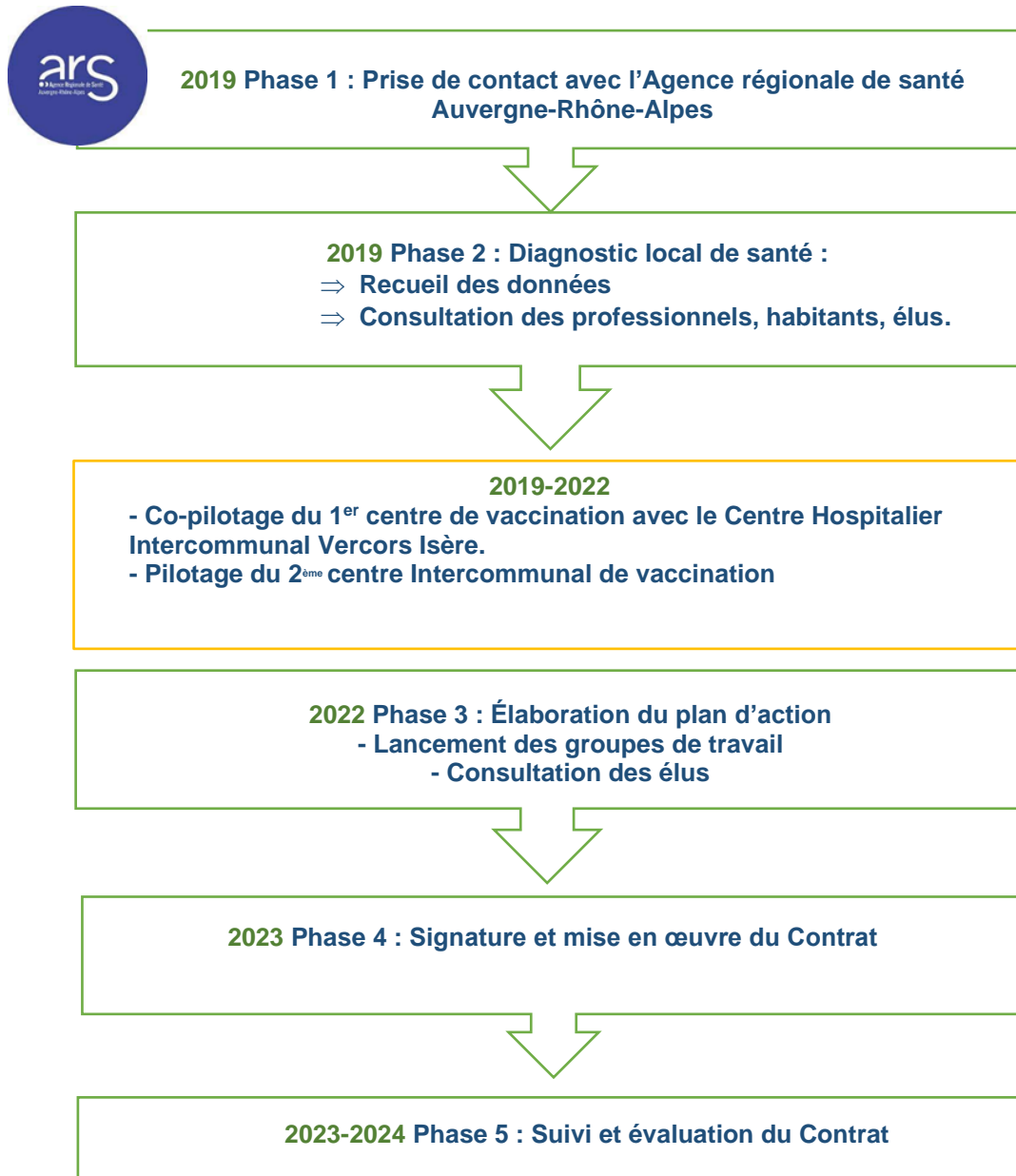
Les enjeux

- ✓ Une désertification médicale à anticiper : médecins âgés, densité faible.
- ✓ Une réalité démographique à prendre en compte : évolution démographique ralentie, solde migratoire quasi nul, forte tendance au vieillissement de la population (33% de la population a plus de 60 ans).

Les opportunités apportées par le Contrat Local de Santé

- ✓ Mieux identifier les atouts et les faiblesses du territoire pour des actions efficaces,
- ✓ Renforcer et développer des nouvelles collaborations,
- ✓ Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé et agir sur les déterminants de santé,
- ✓ Maintenir la population sur le territoire,
- ✓ Renforcer le lien social,

Élaboration du Contrat Local de Santé : Process et méthodologie



La crise sanitaire a suspendu le travail d'élaboration du Contrat Local de Santé pendant deux ans (2020/2022). La gestion de cette crise inédite a été assurée par les acteurs locaux, avec l'intercommunalité pour place centrale.

Cette expérience a révélé le rôle pivot de la collectivité et ses capacités à :

- Fédérer et coordonner les acteurs des secteurs publics et privés,
- Apporter une réponse collective face à l'urgence,
- Valoriser la place de la collectivité comme un maillon déterminant dans la politique de santé publique nationale.

▪ **La méthodologie du diagnostic de santé partagé**

Un diagnostic de santé partagé a été élaboré à l'échelle du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté en 2019.

Il s'est appuyé sur des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de réaliser un état des lieux de la situation socio-sanitaire et démographique du territoire, et de recenser les attentes et besoins :

- ⇒ **Des professionnels de santé, des acteurs du secteur médico-social et social,**
- ⇒ **Des habitants,**
- ⇒ **Des élus lors de deux commissions de concertation.**

▪ **Les éléments recueillis dans le diagnostic de santé partagé**

Un diagnostic de santé partagé a été élaboré à l'échelle du territoire en 2019, il décèle principalement les problématiques suivantes :

Les problématiques transversales

- Méconnaissance des dispositifs et services existants,
- Renoncement aux soins, difficulté d'accès aux droits,
- Manque de communication,
- Manque de coordination et d'interconnaissance entre les différents acteurs,

Les problématiques de santé des publics vulnérables

- Vieillesse : maintien à domicile, soutien aux aidants, adaptation des logements,
- Santé physique : surpoids, obésité,
- Handicap : manque de diagnostic précoce, accès à l'activité physique adaptée, accessibilité.

Les conduites à risque

- Violence : manque de prévention, accès à un logement d'urgence,
- Addiction : manque de prévention et d'accompagnement,

L'environnement

- Logement : manque de repérage de la précarité énergétique
- Qualité de l'air,
- Eau : ressources et qualité.

La santé mentale

Le public jeune est particulièrement concerné sur le territoire :

- Un taux d'hospitalisation des jeunes pour troubles mentaux et tentatives de suicide important,
- Un manque d'information et de relais sur la prévention et la prise en charge de la crise suicidaire,
- Un manque de prévention sur la santé mentale : le bien être, les troubles et les maladies psychiques.

Le plan d'action

Le plan d'action du futur Contrat Local de Santé se présente sous 4 axes thématiques déclinés en objectifs stratégiques, spécifiques puis opérationnels.

Ci-dessous la présentation synthétique du plan d'action par axes et intitulés des fiches actions (jointes en annexes).

Axe 1 Accès aux droits et parcours de soins

Fiche action 1 : Favoriser l'accès des habitants à l'information,

Fiche action 2 : Renforcer la connaissance et l'articulation des services du territoire,

Fiche action 3 : Soutenir et consolider les implantations des acteurs de santé,

Fiche action 4 : Favoriser le développement du Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère.

Axe 2 Prévenir et accompagner les situations des publics fragilisés

Fiche action 1 : Prévenir et accompagner les personnes en situation d'addiction,

Fiche action 2 : Prévenir et accompagner les situations des publics fragilisés victimes de violences,

Fiche action 3 : Renforcer l'autonomie et le maintien à domicile de la personne âgée,

Fiche action 4 : Soutenir les aidants professionnels et non professionnels,

Fiche action 5 : Sensibiliser la population à la thématique du handicap,

Fiche action 6 : Contribuer à améliorer l'inclusion de l'enfant en situation de handicap.

Axe 3 Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorable à la santé

Fiche action 1 : Renforcer la qualité de l'habitat,

Fiche action 2 : Accompagner l'accès à une alimentation de qualité,

Fiche action 3 : Favoriser la pratique d'une activité physique et sportive,

Axe 4 Santé mentale

Fiche action 1 : Pérenniser le Conseil Local en Santé Mentale « CLSM »,

Fiche action 2 : Informer et sensibiliser le public aux questions de santé mentale.